



Région académique
OCCITANIE



PASS SPELEOLOGIE

2019

Les activités physiques de pleine nature (APPN) permettent de vivre des expériences individuelles et collectives porteuses de nombreux apprentissages. Qu'il s'agisse d'EPS ou de sport scolaire, la possibilité de pratiquer une activité sportive en pleine nature est une liberté que l'École doit encourager dès le plus jeune âge.

Notre académie offre une diversité d'environnements qui sont de merveilleux terrains d'apprentissage de la maîtrise des risques et de l'autonomie, mais aussi d'épanouissement, d'entraide et d'émotions partagées, à condition que les expériences qu'offrent les APPN soient osées avec le minimum de risques objectifs et réalisées avec le maximum de sécurité.

Dans ce cadre, la circulaire n° 2017075 du 19/04/2017 réprécise les exigences de sécurité attendues dans l'enseignement des activités de pleine nature. Elle invite également chaque académie à établir des protocoles de sécurité adaptés aux caractéristiques qui sont les siennes tant d'un point de vue environnemental qu'en termes de public scolaire accueilli. Ces **protocoles académiques ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Ils s'appliquent également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif d'enseignement.** Ils feront l'objet d'une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

Quelle que soit l'activité support nous souhaitons rappeler à tous les professeurs qui s'engagent sur l'enseignement des APPN les recommandations incontournables suivantes :

-la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : **partir - revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.**

Pour l'enseignant, il peut s'agir par exemple de renoncer à la sortie en raison d'une météo défavorable et, pour l'élève, de renoncer dans l'instant à un itinéraire envisagé, s'il est jugé trop risqué ou dangereux.

-il apparaît indispensable de **distinguer des niveaux d'engagement différents**, au regard de la charge émotionnelle et sécuritaire qui pèse sur le pratiquant.

-l'enseignant doit s'organiser pour **garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables.** Elles ne peuvent être déléguées, et ainsi de façon constante, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle final nécessaire à la pratique en sécurité.

La fédération française de spéléologie a édité un PASS à destination de tous les professionnels de l'éducation en charge de l'EPS. Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, elle met à disposition de la profession ce protocole qu'il convient de prendre en compte pour tous les projets développés autour de l'activité spéléologie dans notre académie.

RÈGLES TECHNIQUES SPÉLÉOLOGIE



Fédération Française
de Spéléologie

Protocole de sécurité de spéléologie scolaire

École Française de Spéléologie
Direction Technique Nationale

Validé par le C.A. F.F. Spéléologie le 21 mai 2018

Édition 2019

03 avril 2019



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DE SPÉLÉOLOGIE SCOLAIRE

Le protocole de sécurité de spéléologie scolaire ci-dessous est extrait du document « [règles techniques et de sécurité de spéléologie scolaire](#) » émis par la fédération française de spéléologie délégataire du ministère des sports pour cette activité. Ce document émet, de façon complémentaire à ce protocole, des recommandations concernant la qualification de l'encadrement, la graduation des niveaux d'engagement et les taux d'encadrement tout en précisant les critères de classement des sites de pratiques.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

La spéléologie est une activité qui se déroule dans un environnement spécifique, souterrain naturel ou anthropique. Les grottes sont des cavités subhorizontales. Les gouffres sont des cavités qui présentent des obstacles verticaux avec des galeries intermédiaires nécessitant la maîtrise technique de progression sur corde. Les cavités peuvent être soit définitivement abandonnées par l'eau qui les a creusées, soit semi-actives ou actives en permanence. Le terrain de jeu est variable et adaptable à tout public en toute circonstance. L'entraînement peut se faire en falaise ou sur une structure artificielle de spéléologie. L'apprentissage de la progression sur corde, qui est un des principaux moyens de locomotion du spéléologue pour découvrir le milieu, doit être enseigné par des personnes compétentes et qualifiées qui ont réfléchi au projet pédagogique et suivent un protocole de sécurité préétabli. L'étude du milieu est enseignée parallèlement à l'apprentissage de ces techniques. Affranchi de celles-ci, l'élève prend beaucoup de plaisir à évoluer sur corde tout en observant le milieu dans lequel il évolue.

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Partir à la découverte du milieu souterrain en développant l'autonomie de déplacement adaptée à la configuration des galeries.
- Revenir intègre et riche d'une expérience vécue.



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DE SPÉLÉOLOGIE SCOLAIRE

AVANT L'ACTIVITÉ

- L'enseignement de la spéléologie doit être intégré dans un projet pédagogique.
- L'enseignant non compétent doit être accompagné d'un encadrant fédéral diplômé ou d'un professionnel de la spéléologie.
- S'assurer qu'aucun élève ne présente un PAI/PAE contre indiquant la pratique de la spéléologie.
- Contractualiser le projet avec les familles en faisant signer une autorisation parentale.
- L'organisation de l'activité spéléologie prend en compte les règles techniques de la fédération délégataire.
- Les techniques enseignées en spéléologie scolaire sont celles préconisées dans le manuel technique de la Fédération française de spéléologie, fédération délégataire.

- Les cavités ou portions de cavités parcourues doivent être adaptées aux élèves : âge, condition physique, objectifs de la sortie, vécu de l'élève.
- L'enseignant doit connaître la cavité qu'il va exploiter, son régime hydraulique et les conditions météorologiques du bassin d'alimentation.
- Le choix du site doit prendre en compte le temps de marche d'approche avec le groupe, les caractéristiques de la cavité en termes de progression, l'offre pédagogique de la cavité au regard de l'objectif de la séance et du nombre d'élèves.
- Si la cavité est sensible aux précipitations, l'enseignant s'assure auprès des services météo de l'actualisation des prévisions attendues sur le massif pour la journée. En cas de doute pour la réalisation de la séance, l'enseignant se replie automatiquement sur une autre cavité prévue pour répondre à ce cas de figure, ou reporte la sortie. En cas de doute, savoir renoncer, est une compétence primordiale afin de garantir des conditions optimales de sécurité.
- Dans la mesure du possible, il est préférable d'équiper la cavité au préalable, c'est-à-dire de mettre en place les agrès, pour être plus disponible auprès des élèves pendant la séance.
- Avant le départ de la classe, l'administration de l'établissement doit connaître le nom de la cavité, la commune sur laquelle elle s'ouvre, la liste des encadrants et des élèves (à jour) participant à l'activité, l'heure de retour prévue, l'heure à partir de laquelle les secours doivent être appelés, le protocole de déclenchement des secours (voir chapitre protocole d'alerte spécifique).

PENDANT L'ACTIVITÉ

L'approche pédagogique, liée aux apprentissages techniques, est fondamentale et contribue à sécuriser la pratique mais ne sera pas abordée dans ce document.

- Le nombre d'élèves encadrés et le nombre d'encadrants dépend de la configuration de la cavité et des objectifs visés (voir chapitre niveau d'engagement et taux d'encadrement.)



- En spéléologie scolaire, l'encadrement à plusieurs est gage de sécurité. Cet élément est d'autant plus important lorsque la cavité présente des obstacles contraignants (longues étroitures, successions de puits, eau...). L'encadrement à plusieurs permet une meilleure fluidité du groupe, une surveillance accrue et une meilleure efficacité pédagogique. Malgré tous ces avantages, l'encadrement à plusieurs peut provoquer une dilution des responsabilités entre les encadrants qui devra être évitée par une planification et une répartition des tâches et des rôles de chacun.
- L'équipement de la cavité doit être adapté au niveau des élèves.
- L'équipe d'encadrants doit s'organiser pour garantir de façon pleine et entière la chaîne de sécurité et la chaîne de contrôle. Celles-ci ne peuvent pas être déléguées. Si l'intervention de l'élève dans la chaîne de sécurité et dans la chaîne de contrôles peut être un procédé de nature pédagogique permettant de sensibiliser les élèves à l'acquisition d'une compétence, cette modalité nécessite une vigilance accrue de la part de l'enseignant et sa supervision.
- Pour la mise en place de leur matériel individuel, les élèves se contrôlent eux-mêmes, puis se contrôlent entre eux par binômes, avant de rentrer dans la cavité. L'encadrant vérifie toujours lui-même la bonne mise en place du matériel avant l'utilisation sur corde.
- L'encadrant doit être positionné aux endroits où l'élève est susceptible de faire une erreur de manipulation. Le point stratégique pour une meilleure observation et un meilleur contrôle des manipulations techniques lors de la descente et de la remontée des verticales est la tête des puits (sommet des verticales).
- Lorsque les élèves sont autonomes, l'encadrant ne doit pas baisser sa vigilance et toujours superviser et contrôler les manipulations.
- L'importance de la surveillance de la partie technique ne doit pas occulter les dangers de la progression dans les galeries.
- Les élèves doivent progresser au moins par binôme lors d'une progression horizontale et ce, même si la galerie paraît aisée. Les élèves peuvent progresser de manière autonome dans les galeries pour découvrir le milieu, avec les encadrants derrière seulement si la portion de cavité ne présente pas de dangers objectifs.
- La tenue vestimentaire est adaptée au type de cavité : combinaison, sous-vêtements chauds, chaussures, casque et éclairages efficaces.
- Le matériel utilisé est géré conformément à la réglementation EPI en vigueur.
- Le connecteur qui ferme le harnais doit être un connecteur demi-rond à verrouillage manuel ou automatique dont l'usage permet de fermer tout harnais dont il faut relier les deux points d'attache.
- Le connecteur qui relie le descendeur au connecteur de fermeture du harnais doit être à verrouillage automatique.
- Le groupe dispose du matériel d'auto-secours, d'un point chaud et d'une réserve d'éclairage suffisante pour gérer une éventuelle attente.



APRÈS L'ACTIVITÉ

- L'enseignant s'assure que tous les élèves sont sortis de la cavité et n'oublie pas d'avertir l'établissement que la séance est terminée avant l'heure limite du déclenchement des secours
- Le matériel individuel et collectif est lavé, puis contrôlé avant d'être rangé.

PROTOCOLE d'ALERTE

La spéléologie nécessite la mise en place d'un protocole d'alerte spécifique dans le cas d'un incident ou d'un accident. L'accidentologie en spéléologie est faible, néanmoins elle nécessite des moyens spécialisés si un incident ou accident survient.

- Le protocole d'alerte doit être organisé avant l'activité avec l'administration de l'établissement (voir chapitre avant l'activité).
- Attention : il est impossible de téléphoner sous terre, il faut ressortir de la cavité !
- Il est recommandé d'utiliser l'application mobile [SSF ALERT](#)
- En cas d'accident de spéléologie, il est nécessaire d'établir un bilan de la situation, un bilan de la victime et une mise en sécurité de la victime et du groupe. L'alerte, passée par un témoin direct ou la personne mandatée, devra être réalisée comme suit :
 - Appeler le 112 ou le 18 en indiquant très clairement qu'il s'agit d'un accident spéléologique,
 - Appeler le Conseiller technique départemental en spéléologie du Spéléo Secours Français : [liste des CTDS](#) ou le numéro vert national **0 800 121 123**,
 - Prendre le temps de répondre aux questions qui vous sont posées et rester joignable.
- Prévenir dans les plus brefs délais le chef d'établissement ou le directeur d'école.